



---

**Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses  
et du Système général harmonisé de classification  
et d'étiquetage des produits chimiques****Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé  
de classification et d'étiquetage des produits chimiques****Trente-deuxième session**

Genève, 7-9 décembre 2016

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire

**Questions relatives à la communication des dangers :  
amélioration des annexes 1 à 3 et poursuite de  
la rationalisation des conseils de prudence****Conseils de prudence concernant la nécessité  
de demander un avis médical/consulter un médecin :  
harmonisation des versions linguistiques****Communication de l'Union européenne<sup>1</sup>****Contexte**

1. À la trente et unième session du Sous-Comité, des divergences entre les différentes versions linguistiques des conseils de prudence P313, P314 et P315 et les conditions relatives à l'utilisation correspondantes ont été constatées et examinées<sup>2</sup>.
2. Ces divergences sont apparues pour la première fois dans la cinquième édition révisée du SGH, avec l'ajout d'une nouvelle condition relative à l'utilisation, par laquelle il revient au fabricant/fournisseur ou à l'autorité compétente de sélectionner soit « demander un avis médical » soit « consulter un médecin ». Dans la mesure où la distinction entre « demander un avis médical » et « consulter un médecin » n'est pas claire dans toutes les versions linguistiques, en particulier en russe et en espagnol, les conditions relatives à l'utilisation sont dénuées de sens dans ces versions, sauf à modifier les conseils de prudence en conséquence (comme cela a été fait dans la version française) (voir l'aperçu des

---

<sup>1</sup> Conformément au programme de travail du Sous-Comité pour 2015-2016, adopté par le Comité à sa septième session (voir ST/SG/AC.10/C.3/92, par. 95 et ST/SG/AC.10/42, par. 15).

<sup>2</sup> Voir document informel INF.19 (trente et unième session).



problèmes dans l'annexe). Cependant, le sens et la finalité de la distinction ne sont pas clairs dans la version anglaise, ce qui complique la recherche de la traduction correspondante.

3. À la trente et unième session, plusieurs experts ont proposé qu'un examen plus général de la cohérence entre les conseils de prudence dans le domaine médical ait lieu au sein du groupe de travail informel par correspondance chargé de l'amélioration des annexes 1 à 3, lors du prochain exercice biennal.

4. Néanmoins, puisqu'il est nécessaire de trouver rapidement une solution permettant d'harmoniser les versions linguistiques, le Sous-Comité a été prié de fournir des explications sur l'objectif auquel répond l'établissement d'une distinction entre « demander un avis médical » et « consulter un médecin » et d'indiquer si celle-ci présente un avantage pour les consommateurs et les travailleurs. Les experts du Sous-Comité ont été priés de faire part de leurs observations au représentant de l'Union européenne et au secrétariat. Ceux-ci n'ayant reçu aucune observation écrite, on peut en conclure que la valeur ajoutée que constitue l'établissement d'une distinction entre « demander un avis médical » et « consulter un médecin » n'est pas avérée.

## Mesures demandées

5. Compte tenu des débats qui se sont tenus à sa trente et unième session, le Sous-Comité est invité à approuver les modifications proposées dans les rubriques des conseils de prudence P313, P314 et P315 afin d'harmoniser les versions linguistiques en corrigeant les incohérences susmentionnées.

## Proposition

6. Supprimer les termes « ou demander un avis médical », afin d'harmoniser le texte des conseils de prudence P313, P314 et P315 dans toutes les versions linguistiques, ce qui évite d'établir une distinction peu claire entre « demander un avis médical » et « consulter un médecin » et d'élaborer une condition relative à l'utilisation. La condition relative à l'utilisation est donc supprimée dans toutes les versions linguistiques.

7. Par conséquent, les conseils de prudence seront formulés comme on peut le lire dans le tableau ci-après.

	<i>P313</i>	<i>P314</i>	<i>P315</i>
EN	Get medical advice	Get medical advice if you feel unwell	Get immediate medical advice
FR	Consulter un médecin	Consulter un médecin en cas de malaise	Consulter immédiatement un médecin
ES	Consultar a un médico	Consultar a un médico si la persona se encuentra mal	Buscar asistencia médica inmediata
RU	Обратиться к врачу	В случае плохого самочувствия обратиться к врачу	Немедленно обратиться к врачу.
CH	就诊	如感觉不适，须就诊	立即就诊

P315	P314	P313	
تطلب فوراً استشارة طبية	تطلب استشارة طبية في حالة الشعور بتوعك	تطلب استشارة طبية	AR

**Note du secrétariat :** Bien qu'il n'en soit pas question dans la proposition initiale, les versions chinoise et arabe ont été reproduites dans ce document avec l'accord du représentant de l'Union européenne. Les experts arabophones et sinophones sont priés d'indiquer si le texte proposé est correct.

8. Tout ceci n'exclut pas un débat plus général sur les conseils de prudence dans le domaine médical au sein du groupe de travail informel par correspondance chargé de l'amélioration des annexes 1 à 3 lors du prochain exercice biennal, notamment s'agissant du lien entre les conseils de prudence P310 à P312 et P313 à P315.

## Annexe

## Aperçu des problèmes posés par les différentes versions linguistiques dans la cinquième édition révisée du SGH

	<i>P313 dans la quatrième édition révisée</i>	<i>P313 dans la cinquième édition révisée</i>	<i>Condition relative à l'utilisation dans la cinquième édition révisée</i>	<i>Problèmes posés dans la cinquième édition révisée</i>
EN	Get medical advice/attention	<i>Pas de changement</i>	Manufacturer/supplier or the competent authority to select medical advice or attention as appropriate	<b>Pas de clarté pour les responsables ; la distinction entre « medical advice » et « medical attention » n'est pas claire</b>
FR	Consulter un médecin	Demander un avis medical/Consulter un médecin	Il revient au fabricant/fournisseur ou à l'autorité compétente de sélectionner la mention (demander ou consulter) appropriée	—
ES	Consultar a un médico	<i>Pas de changement</i>	El fabricante/proveedor o la autoridad competente seleccionarán, según proceda, el asesoramiento o la atención médica que hayan de prestarse.	<b>Incohérence : la condition relative à l'utilisation ne correspond pas au conseil de prudence</b>
RU	Обратиться к врачу	<i>Pas de changement</i>	Изготовителю/поставщику или компетентному органу в соответствующих случаях надлежит определить необходимость обращения за консультацией или помощью к врачу.	<b>Incohérence : la condition relative à l'utilisation ne correspond pas au conseil de prudence</b>